

Ville de Choisy-le-Roi

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015

Le quatre Novembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 27 Octobre 2015 s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Etaient présents :

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, ID ELOUALI Ali, DESPRÈS Catherine, AOUMMIS Hassan, DUPUY Gilles, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, CATOIRE Marion, ATHÉA Bernard, ARNAUD Anne Marie, Christophe, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, BELLIER Carole, GILLERY Ludovic, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, BRIENNON Jean Marc, PANETTA Tonino, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, PERYAGH Yves, BARON Monique

Etaient représentés :

Mme BRAHIMI Nadia	mandat à M. TISLER Frédéric
Mme MASSE Elodie	mandat à Mme JUHEL Françoise
Mme GUINERY Annick	mandat à M. ENNAOURA Hafid
Mme BLOUIN VALENTIN Anne	mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme LEROY Sylvie (arrivée au 13 ^{ème} dossier)	mandat à Mme RIFFAUD Isabelle
M. NEUVILLE Christophe	mandat à M. ROCHE Gabriel
M. ZIEGELMEYER Laurent	mandat à Mme DESPRES Catherine
M. MELY Laurent	mandat à M. DUPUY Gilles
M. COELHO Vasco	mandat à M. PANETTA Tonino
M. THIAM Moustapha	mandat à M.PERYAGH Yves

Etait absent : /

Secrétaire de séance : Mme LEONCE Vanessa

Sommaire

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 04 novembre 2015	1
→ Désignation du secrétaire de séance	3
→ Appel.....	3
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2015	3
→ Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 14 octobre 2015	3
FINANCES.....	5
→ 1. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables : budget principal	5
→ 2. Modification du guide interne des procédures d'achats	5
→ 3. Communauté d'agglomération Seine Amont : Approbation du rapport 2015 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).....	6
→ 4. Communauté d'agglomération Seine Amont : Attributions de compensation définitives 2015	6
TRAVAUX – URBANISME – HABITAT	10
→ 5. Approbation de la convention avec le SIPPAREC pour la gestion des équipements photovoltaïques installés sur l'école maternelle Henri Wallon	10
→ 6. Dénomination de l'ancienne voie privée desservant le quartier des Hautes Bornes « Impasse Rosa Parks »	11
→ 7. Majoration du taux de la part communale de la taxe d'aménagement	12
→ 8. Vente du 76 avenue de Villeneuve-Saint-Georges au SAF'94 et signature de la convention de portage foncier afférente	13

**La séance est ouverte à 19 heures 40
sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.**

M. le Maire : Mes chers amis, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

→ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Mme LEONCE Vanessa.

(Mme LEONCE Vanessa est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

→ Appel

(M. Christophe Richard procède à l'appel.)

→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2015

M. le Maire : Mes chers collègues, vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015. Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

→ Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 14 octobre 2015

M. le Maire : Vous avez sur table le procès-verbal de notre Conseil municipal extraordinaire qui concernait la situation liée à la métropole du Grand Paris et aux territoires. Lors de ce Conseil extraordinaire, il y a eu sept intervenants. Les uns et les autres ont reçu leurs interventions pour corrections. N'ayant pas eu de retour spécifique sur ces éléments, je vous propose son adoption.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 14 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous propose de passer maintenant à l'examen de l'ordre du jour. Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous allons commencer sans plus attendre notre séance. Cependant, avant d'aborder les questions financières présentées par Monsieur Tisler, je tenais à vous informer que nous avons convenu en conférence des présidents que les rapports d'activités des syndicats intercommunaux que nous recevons régulièrement, je pense notamment au SIPPAREC, SEDIF, SIFUREP, SIEVD, SIGEIF, SICUCV, soient transmis au président de chacun des groupes qui le transmettra tour à tour à chacun des membres de son groupe, dans la mesure où ces documents sont toujours très conséquents, il apparaît de plus en plus difficile de les diffuser à l'ensemble des conseillers. De plus ces rapports sont consultables en ligne sur le site des syndicats.

D'autre part, vous savez certainement, puisque la presse s'en fait l'écho depuis quelques jours, que le gouvernement s'est engagé à « neutraliser l'impact » de la hausse des impôts locaux. A ce titre, je souhaitais vous faire la communication d'une lettre que j'ai adressée au Préfet le 2 novembre dernier sur le fait que de nombreux Choisyens ont fait part d'un certain désagrément au regard de l'augmentation de leurs impôts locaux.

« Monsieur le Préfet,

La presse se fait l'écho depuis quelques jours de l'impact important pour certaines catégories de contribuables de la révision des quotients ayant engendré le paiement de l'impôt local par des foyers aux faibles revenus qui n'étaient pas assujettis préalablement.

A cette même date, le gouvernement, au travers de prises de positions ministérielles, semble s'engager à mettre en place des dispositions permettant d'une part le remboursement de ces contribuables et d'autre part leur non-assujettissement pour les années à venir.

Je ne peux que soutenir la demande formulée par ces citoyens nouvellement imposés qui sont souvent parmi les plus démunis et fréquemment des personnes âgées disposant de faibles retraites.

Je veux aussi m'assurer auprès de vous que les engagements du gouvernement ne seront pas réalisés par un nouveau prélèvement sur le budget des collectivités territoriales et par là même que la base d'imposition notifiée sur l'état 1259 COM ne sera pas diminuée en cours d'année, comme ce fut le cas en 2014 pour des motifs semblables. ».

Mes chers collègues, j'ai souhaité écrire ce courrier très rapidement, après les premières réactions que nous avons eues les uns et les autres dans des permanences de quartier ou au travers simplement d'interpellations dans la rue. Je tenais à vous faire part de ce courrier que j'ai adressé au Préfet. Bien évidemment, je vous informerai de la réponse qui me parviendra en retour.

Je donne la parole à Frédéric Tisler.

FINANCES

→ 1. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables : budget principal

M. Tisler : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la Commission qui s'est tenue le 19 octobre dernier n'a pas relevé de remarque particulière sur cette question.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Excusez-moi de prendre la parole sur ce point, mais je n'ai pas pu assister à la Commission.

Monsieur Tisler, la délibération fait état d'admissions en non-valeur d'éléments qui datent de 1997 ; c'est-à-dire vieux de 18 ans. Peut-on continuer à reprendre éternellement des déclarations de non-valeur ? Ne vaudrait-il pas mieux convenir d'une date limite ?

M. le Maire : Sachez, Monsieur Briennon, que Madame Alirol qui était présente à la conférence des présidents a posé cette même question et qu'une réponse lui a été donnée.

M. Tisler : La Commission a déjà travaillé sur les admissions en non-valeur. Cela provient du travail de la trésorerie et certains dossiers sont très longs à instruire. Nous avons d'ailleurs déploré tous ensemble cet état de fait, mais au plan légal, nous n'avons ni les moyens, ni la compétence, ni le pouvoir de dire au trésorier général de travailler autrement que ce qu'il est lui-même obligé de faire pour apurer ses comptes et solder ses dossiers anciens. En effet, il y a des éléments assez anciens, mais ce n'est pas toujours le cas et cela reste malgré tout exceptionnel.

Si Monsieur Briennon le demande, je peux demander à la trésorerie de nous justifier de manière totalement anonymée cette somme aussi ancienne. Nous nous apercevrons alors, comme cela a déjà été le cas, que nous sommes dans la légalité à ce sujet et que la trésorerie est arrivée au bout d'un certain processus.

M. le Maire : Nous avons expliqué en conférence des présidents que la trésorerie ne fait pas une épuration d'une année sur l'autre, mais regarde les situations au cas par cas. Une situation compliquée, comme une donation ou un décès, peut en expliquer la durée.

Pour répondre à Monsieur Briennon, la proposition de Monsieur Frédéric Tisler peut nous convenir, dans la mesure où nous pouvons parfaitement interpeller le trésorier par courrier pour lui demander une explication.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

→ 2. Modification du guide interne des procédures d'achats

M. Tisler : Nous avons parlé de ce point en Commission. Cependant, avant de passer au vote, je vais vous lire la phrase du guide des procédures d'achats qui vous montre bien que nous tenons absolument, en tant que municipalité, malgré l'augmentation du seuil à 25 000 euros, à ce qu'un certain nombre de précautions continuent à être prises pour les sommes inférieures.

Il s'agit de la phrase qui se trouve en bas de la page 5 du guide interne : « *Le service doit apporter la preuve qu'il a procédé à une recherche d'offres économiquement avantageuses. Pour ce faire, lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre aux besoins, le service doit disposer de trois devis minimum. Ces devis doivent être conservés par le service.* »

En d'autres termes, même en dessous de 25 000 euros, nous continuerons à prendre un certain nombre de précautions et à garder la possibilité d'une prise de décision assise sur plusieurs devis qui nous permettront de choisir nos prestataires de service ou nos fournisseurs.

Les explications de cette note n'ont pas suscité de remarque spécifique de la Commission.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je propose de passer au vote.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

→ 3. Communauté d'agglomération Seine Amont : Approbation du rapport 2015 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

→ 4. Communauté d'agglomération Seine Amont : Attributions de compensation définitives 2015

M. Tisler : Je vous propose d'évoquer les deux notes en même temps, puisque l'explication que je vais vous apporter concerne ces deux notes.

Nous en avons parlé de manière très détaillée en Commission, mais il se trouve qu'au vu de l'importance de ce dossier, nous avons estimé qu'une information au Conseil municipal était tout à fait nécessaire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'être très synthétique sur la présentation de ces deux questions du rapport de la CLECT et des cinq points du rapport de la CLECT ; des points techniques, dont certains d'entre eux vont avoir une importance notable pour notre ville. Ces points ont par ailleurs été présentés à la Commission des finances qui s'est tenue le 19 octobre dernier et qui était entièrement consacrée à leur examen.

Je tiens à saluer l'aide technique conséquente et efficace du cabinet Territoires & conseils qui épaula aussi bien la Ville de Choisy-le-Roi que la CASA pour ce type de dossiers qui mettent en œuvre des mécanismes financiers très pointus. Il convient bien évidemment de saluer également le travail de l'équipe de la CASA et du service financier de Choisy-le-Roi.

La CLECT s'est réunie deux fois afin de parvenir au rapport que vous avez sous les yeux et de multiples réunions techniques ont été nécessaires. En effet, vous le verrez, la mise en œuvre de la métropole du Grand Paris et donc des conseils de territoire au 1^{er} janvier 2016 impose une mise au net très précise des dossiers suivis par la CASA.

Ce rapport qui reflète la gestion de ces dossiers après le passage en CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux durant cette première quinzaine de novembre et sera présenté en Conseil communautaire par la suite.

Avant d'entrer dans le détail des cinq points, je veux souligner l'importance de ce travail sur le montant des attributions de compensation, singulièrement pour celles d'Ivry-sur-Seine et de Choisy-le-Roi.

En effet, ce sont ces montants pour 2015 qui entreront dans les calculs des attributions de compensation entre les futurs territoires de la MGP et les communes qui les composeront. Il est donc primordial que ces montants soient été calculés dans la justice et l'équité et ce avant la fin de l'existence de la CASA.

Le premier point concerne la gestion de la plateforme immobilière et de services Charles Foix.

C'est un équipement à la pointe de la modernité ayant vocation à être une pépinière et un hôtel d'entreprises dédiés à la problématique de l'autonomie des personnes âgées au sein de la Silver Valley. Cet équipement d'abord voulu et porté par la Ville d'Ivry-sur-Seine a un rayonnement intercommunal évident, voire un rayonnement régional et national, par les innovations qu'il va permettre de réaliser dans le cadre de sa logique de pôle d'entreprises et de mutualisation des moyens.

Le rapport de la CLECT pour l'année 2014 a donc très logiquement amené les villes et la CASA à voter l'évaluation des charges financières de la plateforme au moment où cet équipement a été transféré de la Ville d'Ivry-sur-Seine à la CASA, ce que nous avons vu l'an dernier.

Il faut tout d'abord bien comprendre qu'au moment du transfert, la plateforme était encore en construction et surtout qu'elle n'avait pas encore de budget propre. 2015 est la première année réelle avec un budget propre, ce qui n'était pas le cas en 2014. De ce fait, un certain nombre de points financiers et budgétaires majeurs ne pouvaient pas être quantifiés au centime près à l'époque du transfert à la CASA. Il ne pouvait être qu'estimé. C'est pour cela que les documents de l'époque faisaient référence à des coûts d'investissement provisoires ou encore à des charges de gestion prévisionnelles estimées sur une année pleine de fonctionnement de la structure avec l'intégralité de l'espace occupé par les entreprises.

La deuxième chose à bien comprendre dans ce dossier, c'est que le montant d'attribution de compensation versé annuellement par la CASA à la Ville d'Ivry-sur-Seine doit logiquement baisser au prorata du coût de fonctionnement de la plateforme et aussi en fonction de la valeur du bien, en se basant sur les amortissements qui lui correspondent. Or je viens de vous dire qu'en 2014 on a chiffré tout ce qui concerne la plateforme, non pas sur la base d'un budget réel préexistant, mais sur la base d'estimations financières qui s'avèrent supérieures au réel dépensé.

La Ville d'Ivry-sur-Seine peut donc légitimement demander une compensation, puisque l'on constate un écart entre les dépenses réelles de la plateforme et les charges de gestion déduites de son attribution de compensation.

Ensuite se pose le problème de la dette récupérable. Pour financer la construction de la plateforme, la Ville d'Ivry-sur-Seine a contracté des prêts, car cette construction figurait sur ses dépenses d'investissement, or l'attribution de compensation, dans un budget municipal, est une recette de fonctionnement. De surcroît, les prêts souscrits par la Ville d'Ivry-sur-Seine pour construire la plateforme ne sont pas transférables à la CASA. Ivry-sur-Seine devra donc payer les annuités de ces prêts jusqu'à la fin des remboursements, en 2034.

La CASA doit donc reverser le montant des annuités des prêts à la Ville d'Ivry-sur-Seine pour 2014, en investissement pour le capital et en fonctionnement pour les intérêts ; ceci en

flux financier, hors attribution de compensation. C'est ce qui s'appelle le remboursement de la dette récupérable, dont vous avez le tableau page 11 de la note. Les prêts souscrits par Ivry-sur-Seine devront s'étaler jusqu'en 2034. Cette dette récupérable se monte à 20 130 euros en fonctionnement et à 58 464 euros en investissement.

Pour 2015, je rappelle que la plateforme dispose maintenant d'un budget propre. Donc, en dehors du paiement des annuités d'emprunt, la Ville d'Ivry-sur-Seine n'a plus vocation à supporter d'autres dépenses concernant la plateforme sur son budget. C'est donc le budget propre de la plateforme qui aura vocation à reverser la dette récupérable à Ivry-sur-Seine pour 46 558 euros en fonctionnement et pour 138 137 euros en investissement.

Peut-être êtes-vous étonnés du fait que j'ai été aussi long sur un dossier qui concerne la Ville d'Ivry-sur-Seine, mais je pense vraiment que ce point est pour nous riche d'enseignements. En effet, il a bien montré, tout d'abord aux membres de la CLECT et ensuite aux membres de la Commission des finances, la logique financière à suivre lors du transfert d'un équipement municipal à un échelon intercommunal. Ce que nous avons appris à cette occasion sera un jour totalement exploitable, lorsque Choisy-le-Roi sera amené à effectuer ce même type d'opération.

Je me permets également d'ajouter qu'il est vraiment important pour notre Ville, dans le cadre du futur Conseil de territoire, de continuer à avoir un représentant à la CLECT de ce futur Conseil de territoire. C'est stratégiquement très important, on le voit sur l'importance des chiffres sur la plateforme et en extrapolant sur un certain nombre d'équipements que nous avons et qui un jour auront vocation à devenir intercommunaux. On voit encore une fois l'importance de ces dossiers qui ont un aspect technique, mais qui ont aussi un aspect politique. C'est ce qui justifie la longueur de cette intervention concernant la Ville d'Ivry-sur-Seine.

Le deuxième point du rapport concerne directement Choisy-le-Roi.

Là aussi pour être synthétique et surtout en vous renvoyant aux pages 18 et 19 de la note, l'entrée de Choisy-le-Roi en intercommunalité a eu une conséquence que l'on peut qualifier d'effet pervers. Il s'agit du calcul du potentiel fiscal de la ville.

Le fait d'entrer en intercommunalité amène à calculer le potentiel fiscal de Choisy-le-Roi au prorata de sa population. Choisy-le-Roi représente 22 % de la population de la CASA, mais Choisy-le-Roi ne contribue aux recettes de la CASA qu'à hauteur de 11 %. Le potentiel fiscal par habitant passe donc de 128,90 euros quand il est calculé pour Choisy-le-Roi hors CASA, à 267,30 euros par habitant quand on le calcule avec Choisy-le-Roi dans la CASA.

Cette modification du potentiel fiscal s'est donc traduite par une cascade de modifications détaillées à la page 19 de la note :

- perte de l'éligibilité à la part majoration de la dotation nationale de péréquation,
- perte de l'éligibilité à la DSU cible,
- perte du fonds de soutien aux NAP pour les villes éligibles à la DSU cible,
- perte du bouclier FPIC.

Tous les aspects techniques de ces baisses qui correspondent aux modalités de fonctionnement de chacun des dispositifs que j'ai cités étant bien expliqués à la page 19, je n'irai pas plus loin dans l'aspect technique.

Afin de compenser ces manques à gagner pour Choisy-le-Roi, il est nécessaire, selon les calculs établis pages 20 et 21 de la note, d'actionner deux leviers. Tout d'abord, corriger le

montant des attributions de compensation pour Choisy-le-Roi à compter de 2015, à hauteur de 955 300 euros, ce qui veut dire que, par rapport au calcul initial de l'attribution de compensation, celle-ci augmente de cette somme à partir de 2015, ce qui est donc une recette pour la Ville, puis procéder à un reversement exceptionnel à la Ville qui ne sera valable que pour un an, pour un montant de 418 700 euros.

Concernant l'attribution de compensation, je vous rappelle que celle de 2015 nous vient encore de la CASA, mais que celle de 2016 et les suivantes seront versées à la Ville dans le cadre de la mise en place de la MGP et du Conseil de territoire.

Je répète l'importance pour la Ville d'avoir réussi à faire ses calculs avant la dissolution de la CASA et ce suite à un courrier adressé par Monsieur le Maire au président de la CASA, courrier qui, en son temps, avait été porté à la connaissance de la Commission des finances.

Le point 3 du rapport de la CLECT procède à une modification d'une décision prise l'an dernier sur les rôles supplémentaires.

Contrairement à ce qui avait été décidé l'an dernier, avant que nous puissions connaître les modalités de la mise en place de la MGP, nous décidons aujourd'hui d'intégrer les rôles supplémentaires dans les attributions de compensation l'année même de leur encaissement et non plus l'année suivante. De ce fait, les AC reprises dans le cadre de la MGP tiendront compte elles aussi de l'intégralité des rôles supplémentaires perçus par chacune des trois Villes de la CASA avant le 31 décembre 2015. Je rappelle qu'en 2014, personne n'était au courant de la mise en place de la MGP et des conseils de territoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le point 4 est une conséquence du transfert de la compétence économique à la CASA ; je n'y reviendrai donc pas.

Le point 5 concerne trois postes actuellement liés à l'ANRU, postes transférés à la CASA à compter du 1^{er} octobre 2015 dans le cadre de ses compétences et de l'intérêt communautaire que revêtent les opérations d'aménagement mentionnées et détaillées page 29 de la note.

L'intégralité des conséquences financières de ces cinq points figure dans les tableaux des pages 34 et 36 de la note.

Ces explications, je m'en excuse, techniques, mais synthétisées au maximum, nous conduisent à voter les deux notes relatives à la Communauté d'agglomération Seine Amont « Approbation du rapport de la commission locale des transferts de charges », dont vous avez l'intégralité dans vos dossiers, et « Attributions de compensation définitives 2015 », qui détaille pour chacune des trois Villes, les conséquences de ce que j'ai essayé de vous expliquer ce soir. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Je vous remercie, Frédéric Tisler, pour ces explications pédagogiques. Y a-t-il des remarques sur la première note ? Madame Baron.

Mme Baron : Bonsoir, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il nous est proposé d'approuver les attributions de compensation versées aux Villes par la CASA.

Le rapport CLECT est une vision commune aux trois villes de même couleur politique, comme l'a dit Monsieur Tisler, sur l'aménagement local. Je considère néanmoins ce rapport sincère, aidé du travail d'analyse important du cabinet Territoires & conseils. Ce dernier souligne le soin pris pour ne pas léser chacune des trois villes en utilisant, par exemple, le

critère pour la mise à disposition du personnel, qui est basé sur les moyennes de chacune des communes et non à l'échelle du territoire.

En le parcourant, j'ai relevé le fait qu'il est souhaitable toutefois de mieux maîtriser les dépenses inutiles, telles que les véhicules, et soulève malgré tout un manque de synergies et d'innovations, notamment sur l'accessibilité, l'environnement et les berges de Seine non aménageables.

Par ailleurs, comme je n'ai pas pris la parole suite au courrier que Monsieur le Maire a adressé au gouvernement, je tenais à protester sur la situation financière qu'auraient pu connaître les personnes handicapées. Cette nouvelle réforme, heureusement, n'est pas allée jusqu'au bout pour les discriminer davantage.

M. le Maire : Merci. Je donne la parole à Monsieur Panetta.

M. Panetta : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Je tenais à rebondir sur la nécessité d'avoir une personne représentative à la CLECT et notre groupe y veillera.

Je tiens à dire ce soir que nous allons voter favorablement. Après en avoir discuté en Commission, nous estimons que Choisy-le-Roi ne sort pas perdant. C'est important, puisque cela va se reporter sur les années futures.

En ce qui concerne notre groupe, nous sommes élus par les Choisyennes et les Choisyens et peu nous importe le devenir du territoire et sa couleur politique. Nous serons attentifs avant tout à l'intérêt des Choisyennes et des Choisyens et j'espère que nous serons tous unis lorsque l'intérêt primordial de Choisy-le-Roi sera en jeu. Avoir une personne représentative à la CLECT est l'un des premiers enjeux qui nous attend.

M. le Maire : Concernant la demande de Monsieur Frédéric Tisler au regard de la représentativité de Choisy-le-Roi dans le nouveau territoire, nous attendons le décret du Premier Ministre qui n'est toujours pas paru, mais cela devrait être éminent. Pour étant, je l'ai dit à plusieurs reprises, nous essaierons de faire le nécessaire pour que nous puissions porter fortement, quelle que soit la représentativité de Choisy-le-Roi dans les instances, la parole des Choisyens, non seulement auprès des délégués territoriaux que nous voterons au prochain conseil municipal, mais aussi auprès d'autres instances annexes comme la CLECT. Je pense que les conseillers territoriaux sauront faire du « lobbying » ou en tout cas proposeront quelqu'un dans cette nouvelle instance territoriale.

S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets ces deux délibérations au vote.

Les délibérations n° 3 et 4 « Communauté d'agglomération Seine Amont : approbation du rapport 2015 de la CLECT » et « Communauté d'agglomération Seine Amont : attributions de compensation définitives 2015 » sont adoptées à l'unanimité.

TRAVAUX – URBANISME – HABITAT

→ 5. Approbation de la convention avec le SIPPAREC pour la gestion des équipements photovoltaïques installés sur l'école maternelle Henri Wallon

M. le Maire : La Commission s'est réunie lundi soir. Madame Catoire, y a-t-il eu des remarques ?

Mme Catoire : Tous les points abordés lors de cette Commission n'ont soulevé aucune question particulière.

M. le Maire : Je vous remercie. Nous allons les énumérer au fur et à mesure et les soumettre au vote.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

→ 6. Dénomination de l'ancienne voie privée desservant le quartier des Hautes Bornes « Impasse Rosa Parks »

M. le Maire : Nous vous proposons de nommer l'ancienne voie « Sowidép », « Impasse Rosa Parks », dans la mesure où nous avons fait le choix d'attribuer à de futures voies des noms de femmes engagées.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous allons voter pour. Toutefois, je souhaiterais revenir sur la dénomination possible du marché de la Cuve. Nous en avons parlé en Commission et notre groupe a proposé d'appeler ce marché, le marché « des Glaneuses », en référence à ce qui se passait autrefois, c'est-à-dire qu'à la fin des marchés, les glaneuses venaient récupérer les denrées alimentaires, ce qui malheureusement existe encore. Pourquoi ne pas appeler le marché de la Cuve marché des Glaneuses ? Nous pourrions en profiter pour faire une action autour de la reproduction du tableau de Millet. Nous ferions une inauguration en nous appuyant sur l'histoire à partir du tableau et nous en profiterions pour relancer commercialement et pour apporter un dynamisme. C'est une proposition, puisque nous ne l'avons toujours pas baptisé.

M. le Maire : Vous avez tout à fait raison ; nous ne l'avons toujours pas baptisé. Je sais qu'il y a eu une procédure qui a entraîné une participation citoyenne pour la dénomination de la halle. Je propose à mes deux collègues qui devaient y travailler de prendre votre proposition en considération et que l'on en parle lors d'un prochain bureau municipal.

J'ai interpellé l'ensemble des groupes de la majorité pour qu'ils me fassent remonter des propositions pour une dizaine de noms, en anticipation de nouveaux projets que nous aurons sur la ville. De cette façon, cela nous évitera de réfléchir et de rechercher à chaque fois des noms de personnalités en lien avec des lieux ou avec des événements de la ville selon les quartiers.

Je prends acte de votre proposition et je propose qu'on en débâte en bureau municipal pour savoir si mes collègues sont d'accord. Je donne la parole à Madame Baron.

Mme Baron : Merci, Monsieur le Maire. Rosa Parks est une pionnière des droits civiques, c'est l'icône de la lutte contre la ségrégation raciale. Elle a changé l'histoire du monde et à ce titre, ce n'est pas une impasse que je lui attribuerais. Elle mérite beaucoup plus que cela. Elle mérite une avenue, car elle a ouvert le boulevard des libertés.

M. le Maire : Certes ! Je prends acte de votre demande, si nous avons une grande avenue, de l'appeler Rosa Parks, d'autant plus qu'elle a reçu un honneur national aux Etats-Unis par George Bush, ce qui est d'ailleurs assez étonnant, mais ce qui montre l'importance que cette couturière a eue dans l'histoire des Etats-Unis. Aujourd'hui, je vous propose une impasse et nous verrons si dans l'avenir nous pourrions lui donner une avenue.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts cette délibération au vote.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

→ 7. Majoration du taux de la part communale de la taxe d'aménagement

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Notre groupe va s'abstenir sur cette délibération et nous nous en sommes expliqués à la Commission des travaux. Nous comprenons qu'il soit nécessaire de faire rentrer un peu d'argent, mais nous sommes inquiets, car ce ne sont pas les promoteurs qui vont payer, ce sont les locataires ou les accédants à la propriété.

Nous ne tenons pas à voter contre, mais nous nous abstenons parce que nous avons décidé que, quelle que soit l'augmentation de taxe, qu'elle soit directe ou indirecte, nous ne voterions pas pour. Il est temps de mettre un stop définitif à tout ce qui peut surcharger les ménages directement ou indirectement. D'ailleurs, en ouverture de séance, vous avez lu une lettre adressée au Préfet concernant les gens qui croulent sous le poids des impôts.

M. le Maire : J'entends ce que vous dites, cependant nous réfléchissons actuellement à un arsenal qui nous permettra d'éviter ce qui arrive actuellement dans notre ville.

Malgré ce que pensent certains, notre ville est de plus en plus attractive et, dans de nombreux quartiers, notamment sur les zones pavillonnaires, des promoteurs viennent taper à la porte des gens pour leur demander s'ils souhaitent vendre. Lorsque le contact est établi, certains de ces promoteurs, d'une manière malhonnête, se prévalent d'une démarche municipale. C'est pourquoi j'ai demandé à la rédaction de *Choisy Info* de publier une annonce et un article appelant à la vigilance.

Je dis cela parce que nous risquons de subir les effets pervers de la loi ALUR. Des promoteurs vont faire des propositions dans nos zones pavillonnaires en achetant des pavillons pour faire une opération immobilière en construisant 20 logements ici et 40 ailleurs, De fait, au regard de notre situation financière, nous ne pourrons pas utiliser notre droit de préemption et nous risquons d'être confrontés à de graves difficultés.

Nous pensons qu'avec la modification du PLU et par des opérations comme celles-ci, nous pouvons faire en sorte de limiter ce type d'opérations. Non pas de les réduire, parce que, comme vous le dites Monsieur Panetta, certains promoteurs, malgré cet aspect un peu coercitif ou dissuasif, vont acheter et construire et vont reporter cela sur les accédants. Cela fait partie des possibilités que nous avons pour à tout le moins les dissuader. C'est un des éléments.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Tisler.

M. Tisler : Monsieur le Maire, en complément de votre mise en garde concernant les agissements de promoteurs qui se prévalent de la Mairie, j'ai demandé au service juridique et aux personnels qui sont susceptibles de recevoir des Choisyens dans ce cas, de recueillir des témoignages écrits. En tant que municipalité, nous pouvons nous réserver la possibilité de porter plainte à partir du moment où un représentant de ces promoteurs se prévaut de la municipalité. Nous ne pouvons pas porter plainte en lieu et place des gens qui sont littéralement harcelés, mais, par ce biais, nous pouvons leur montrer qu'en tant que municipalité, nous ne restons pas indifférents à des manœuvres de pression qui sont très intimidantes. J'ai moi-même reçu un certain nombre de retours sur ces manœuvres

intimidantes, voire traumatisantes, et très mal vécues par des Choisyens, dont certains sont âgés. La manière que nous avons de les aider serait d'avoir des témoignages écrits qui nous permettraient, en tant que collectivité territoriale, de nous manifester y compris juridiquement et pénalement.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 7 est adoptée à la majorité (12 abstentions).

→ 8. Vente du 76 avenue de Villeneuve-Saint-Georges au SAF'94 et signature de la convention de portage foncier afférente

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

→ 9. Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter le SAF'94 pour acquérir le 79 avenue de Villeneuve-Saint-Georges et à signer la convention de portage afférente

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Baron.

Mme Baron : La délibération présente un objectif à poursuivre en matière de logements dans ce quartier qui longe la départementale 138 et, comme vous le signalez, il s'agit de lutter contre l'insalubrité et le surpeuplement.

Je connais bien ces quartiers pour y avoir élevé mes enfants, rue Henri Corvol. Ce quartier, du boulo drome jusqu'aux nouveaux ensembles Danville et Morillon où il y aura un commerce, a véritablement besoin d'être redynamisé. Hormis le quai des Gondoles qui a été aménagé, ce qui a permis la réappropriation des berges par les riverains, ce quartier a été quelque peu délaissé.

Préempter pour revitaliser ce quartier en favorisant des implantations qui lui redonneront une dynamique est un but noble que j'approuve, bien qu'il soit en zone inondable. Cependant, il faudra veiller au développement harmonieux autour des habitations et, à ce titre, il conviendrait de convier les habitants à la concertation pour réussir ce projet, mais je crains que vous ne poursuiviez la politique de l'habitat qui vous est chère, celle de l'excès de béton.

Pour pallier ce problème, je remarque que vous choisissez un aménageur aux dépens des promoteurs privés – ce que vous ne faites pas souvent –, un aménageur qui serait respectueux du cadre de vie et soucieux du dynamisme économique, car deux commerces sont fermés au 79 et il y a un manque de petits commerces de proximité par rapport au centre-ville.

Si ces aménageurs sont respectueux du cadre de vie, je gage que j'approuverai cette cohérence dans l'évolution de la ville.

M. le Maire : Je vous remercie. Cependant, je tiens à préciser que ces deux délibérations ne font pas état d'un aménageur. Il s'agit de portage foncier pour avoir ensuite, éventuellement, la maîtrise foncière afin de faire évoluer le secteur. Vous avez tout à fait raison sur l'importance du commerce de proximité et de la redynamisation du quartier, puisqu'entre la

tête de pont des Gondoles et ce que nous allons mettre en place avec le nouveau Lidl nouvelle génération, il y a déjà une avancée. Il reste à retravailler et c'est bien dans cette optique que nous permettons au SAF'94 d'acquiescer ce portage foncier.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Boivin.

M. Boivin : Je voulais préciser que nous avons parlé des projets d'urbanisation dans le quartier avec une présentation et des questions-réponses lors du dernier conseil de quartier des Gondoles sud.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts cette délibération au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

→ 10. Actions d'éducation au développement durable à destination du public scolaire sur l'année 2015-2016

M. le Maire : Ce dossier a été présenté lundi dernier en Commission, mais il me semble important de le présenter à nouveau ce soir. Monsieur Panetta est très attentif, notamment à l'opération avec Nature et société. Je donne la parole à Monsieur Id Elouali.

M. Id Elouali : Monsieur Panetta, j'espère que vous ne serez pas déçu, car, en l'absence de Madame Nadia Brahimi, il me revient ce plaisir et il me reviendra également le plaisir de vous répondre.

La convention vise des actions d'éducation au développement durable et lie la Ville et l'association Nature et société. Depuis plusieurs années, la Ville propose en partenariat avec cette association un programme de sensibilisation au développement durable en direction des classes élémentaires.

Ce programme suscite un vif intérêt auprès des enseignants et des élèves et il est donc proposé de le reconduire pour l'année 2015-2016.

Cette action pédagogique s'inscrit dans l'Agenda 21 de la ville et souhaite renforcer la sensibilisation au développement durable des jeunes Choisyens.

Les animations proposées s'articuleront autour de cinq axes structurants sur des questions environnementales : l'énergie, l'eau, les déchets, la mobilité et la biodiversité.

Le budget de l'opération s'élève à 14 960 euros.

Nadia Brahimi et mon groupe partageons la pensée que cette initiative va dans le bon sens à la veille de la COP21. Cette action est plus que jamais nécessaire et précieuse et traduit l'engagement de notre ville sur ces questions, dont l'urgence est tout aussi égale à celle des justices sociales.

M. le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Vous rappellerez à Madame Brahimi ce que je lui dis depuis trois ou quatre ans, à savoir que nous sommes pour ces actions, mais que l'on peut parvenir à les faire dans les écoles élémentaires au travers d'associations qui le feraient bénévolement.

L'association « On sème pour la ville », par exemple, pourrait venir parler de cela. Je sais qu'un intervenant est venu sur une péniche pour parler des problèmes d'environnement ; il pourrait lui aussi venir dans les classes. Nous connaissons des gens compétents qui sont prêts à le faire gratuitement dans les écoles.

Ensuite il y a d'autres solutions. Nous l'avons vu au Royal lors de la soirée sur les budgets qui vont bientôt venir sur cette table et qui sont difficiles à boucler, qui permettraient d'économiser les 14 960 euros ou de les reverser à des actions qui nous paraissent particulièrement prioritaires.

Nous sommes de tout cœur en faveur de ce type d'action et nous partageons beaucoup d'idées avec, au risque de vous surprendre, des écologistes de tout bord, mais dans le cadre éducatif, la priorité serait de renforcer les savoirs. Dans le contexte d'un budget contraint, il faut bien faire des choix. Lorsque les vaches grasses reviendront, si elles reviennent, nous pourrions nous permettre de dépenser 15 000 euros par-ci et 15 000 par-là. Je suis convaincu que l'on peut réaliser ce type d'actions au travers d'associations et de bénévoles et que les élèves y seraient tout autant attentifs. C'est ce que nous pensons et c'est pourquoi nous allons nous abstenir.

M. le Maire : Monsieur Id Elouali.

M. Id Elouali : Je vais répondre brièvement, parce qu'il y aurait tant à dire. Quand vous dites que ce n'est pas prioritaire, cela marque bien que nous avons deux visions différentes du monde. Vous dites que ce n'est pas prioritaire, alors qu'il y a des pics de pollution à Shanghai. Je ne comprends pas. Les enfants de Choisy-le-Roi et ceux de Shanghai partagent la même planète. Ils partagent le même air et, quand il est pollué ici ou là-bas, c'est la même chose et chacun doit prendre sa part.

Je suis très fier que notre majorité, par ses actions associatives, institutionnelles ou pédagogiques, prenne sa part. C'est aussi cela l'engagement au travers de ces actions sur ces questions hautement urgentes. Je suis sidéré quand vous dites que vous faites une différence entre les savoirs et l'éducation de l'environnement. C'est encore une fois un monde qui nous sépare, Monsieur Panetta. Merci.

M. le Maire : Je donne la parole à Madame Juhel.

Mme Juhel : Comme pour les associations et les bénévoles, je voulais ajouter que nous rencontrons le même problème dans les NAP pour ce type d'opération, où nous essayons de mettre en place des progressions.

Si nous voulons faire une vraie éducation à l'environnement, ce n'est pas avec des petits bouts de sensibilisation que nous y arriverons. Nature et société propose sept séances d'affilée et 49 animations en faveur des classes. C'est un vrai parcours avec des outils pédagogiques et une progression et selon moi toutes les associations n'ont pas ce savoir-faire.

Nous faisons la même chose avec les parcours dans les NAP, en essayant de former nos animateurs à cette progressivité pour que les enfants, entre la première et la septième séance, aient vécu un vrai parcours qui leur fasse acquérir de réelles connaissances et pas juste de l'émotion écologique.

Nous ne sommes pas uniquement dans une sensibilisation ; il y a une vraie volonté de faire vivre un parcours aux enfants, avec une vraie méthodologie.

M. le Maire : Monsieur Panetta, puis Monsieur Ennaoura.

M. Panetta : Pour répondre à Monsieur Id Elouali, il faut quand même faire un grand écart entre la sensibilisation des élèves de cours élémentaires et la pollution mondiale.

M. le Maire : Monsieur Id Elouali est un grand gymnaste.

M. Panetta : S'il suffisait de payer 14 960 euros dans tous les pays du monde pour que les Chinois, les Australiens et les Américains réduisent leur pollution, j'applaudirais des deux mains. Il est certain que l'air que nous respirons et l'environnement sont une priorité absolue, mais vous comparez deux choses qui ne sont absolument pas comparables. C'est incroyable. C'est comme la personne qui nous disait hier soir qu'il fallait emprunter pour ne plus être endetté.

M. le Maire : Je vous rappelle que nous sommes sur le projet Nature et société. Je donne la parole à Monsieur Ennaoura, puis à Madame Baron et à Monsieur Briennon.

M. Ennaoura : Monsieur Panetta, il ne s'agit pas de gymnastique, mais d'éducation à l'environnement. L'éducation, et je crois que vous êtes également soucieux de cet aspect, n'est pas à prendre à la légère, notamment avec les jeunes. C'est maintenant et ici qu'il faut faire ce travail auprès des jeunes.

Par ailleurs, je vous invite à relire l'article 3 de la convention sur les engagements de Nature et société où il est prévu jusqu'à 49 animations, soit sept projets sur sept séances.

Il faut accompagner les associations qui mettent des animateurs à disposition. Il faut que ces animateurs puissent se professionnaliser et que les animations soient professionnelles. Il ne s'agit pas de bricoler, mais de faire quelque chose de pertinent, de sérieux et de professionnel.

Vous le savez, rien n'est gratuit et surtout pas dans l'éducation.

M. le Maire : Madame Baron et Monsieur Briennon.

Mme Baron : Je me suis également penchée sur le budget en me disant que c'était assez cher. Toutefois, j'ai calculé que chacune des séances coûtait 2 137 euros, soit 43,60 euros l'animation, puisqu'il y a en 49.

Monsieur Id Elouali a raison, parce que ce sont des professionnels. Je me suis aussi penchée sur l'association qui propose un travail en réseau avec des intervenants professionnels qui se sont regroupés. Cela a un côté positif, puisqu'elle offre des animations originales avec des personnes qui savent encadrer nos jeunes.

Certes, il y a le renforcement des savoirs, mais il s'agit aussi d'apprendre à des enfants le respect de l'environnement et cela n'a pas de prix. C'est un parcours citoyen.

M. le Maire : Monsieur Briennon.

M. Briennon : Je ne crois pas avoir entendu quelqu'un autour de cette table dire que ce n'était ni important, ni prioritaire, ni essentiel de lutter contre les problèmes environnementaux. J'ai entendu une démarche qui était un peu différente de celle-ci, à laquelle je peux entendre que vous ne souscriviez pas, mais qui a néanmoins toute sa légitimité.

Cela fait plusieurs années que nous subventionnons Nature et société, que nous signons une convention pour faire du politiquement correct avec Nature et société, mais cela fait plusieurs années que nous demandons à voir les résultats de leurs actions. J'entends

parfaitement tout ce que vous dites, que c'est parfait, que tout va très bien, que les enseignants et les élèves sont particulièrement satisfaits et que l'on peut voir les résultats, notamment lors des Fêtes de la ville, mais ce n'est qu'une partie de l'iceberg. Néanmoins, comme sur beaucoup d'autres éléments, nous n'avons pas de retours exacts ni de rapports d'activité de l'association sur ce qu'elle a réellement fait sur la ville.

Pour mettre en évidence ce système, nous allons nous aussi nous abstenir sur cette délibération, même si bien évidemment je ne voudrais pas que ce soit associé un défaut de ma part sur l'environnement qui est clairement l'une de mes priorités.

M. le Maire : Je vous remercie. Ainsi qu'il est précisé à l'article 3 de la convention, Nature et société s'engage à nous faire deux types de retours. D'autre part, en termes d'initiative publique, il existe aussi une exposition pendant quasiment une semaine dans le hall de la mairie, avec une inauguration officielle qui est faite avec les enseignants, les enfants et leurs parents. Bien évidemment, tout le monde est invité à cette exposition et ceux qui ont déambulé dans le hall de la mairie courant juin ont pu voir les travaux réalisés avec les enseignants.

En revanche, nous pouvons très bien aller au-delà de cette restitution visuelle et demander à Nature et société de nous adresser des comptes rendus explicites écrits. Nous le demandons à l'ensemble des personnes avec lesquelles nous conventionnons. Cela ne me paraît pas ubuesque de répondre à votre demande, d'autant plus qu'il serait intéressant de savoir comment les bénévoles tournent d'école en école, s'ils sont attentifs à ne pas travailler avec les mêmes écoles et avec les mêmes enseignants, autrement dit s'il y a une rotation sur la ville et sur l'ensemble des activités. C'est à voir aussi avec les directeurs d'établissement et les équipes pédagogiques.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité (11 abstentions).

→ 11. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets ménagers du Syndicat intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets (SIEVD) pour l'année 2014

M. le Maire : Dans le cadre de la réforme territoriale, la question de ce syndicat peut être très préoccupante, mais pour nous parler du rapport 2014, je laisse la parole à Monsieur Boivin.

M. Boivin : Comme le prévoit la législation, le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers doit être présenté chaque année au Conseil municipal.

A Choisy-le-Roi, le traitement des ordures ménagères est transféré au SIEVD, le Syndicat intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets, dont le siège est à Orly, les unités d'incinération et de tri sur le MIN de Rungis.

C'est donc le rapport établi par le SIEVD qui vous est présenté ce soir. Il a été approuvé par son comité syndical lors de sa séance du 24 juin 2015. Il ne donnera pas lieu à un vote du Conseil municipal. Celui-ci aura donc à prendre acte du rapport à l'issue de la discussion.

Le rapport retrace l'activité globale du SIEVD en 2014, à savoir pour les dix villes adhérentes. Il donne des chiffres par ville, dont ceux de Choisy-le-Roi. Compte tenu des

informations communiquées dans le dossier, je mettrai principalement en relief certains chiffres concernant notre ville.

Les dix villes constituant le syndicat représentent une population estimée à 216 985 habitants, et Choisy-le-Roi est la commune la plus peuplée.

Parmi les faits marquants de l'année 2014, nous pouvons en relever trois :

- Le SIEVD a été lauréat de l'appel à projet national « Territoire zéro gaspillage zéro déchet », dont les trois principaux objectifs étaient de réduire toutes les sources de gaspillage, de donner une seconde vie aux produits et de valoriser tout ce qui peut l'être.
- Le début de la collecte du mobilier usagé avec Eco-mobilier.
- La 2^{ème} édition de Récup'Party organisée place des Nautes à Choisy-le-Roi, composée notamment d'ateliers de réparation de vélo et de petit électroménager, de raccommodage de vêtements et d'une zone d'échange de livres, de vêtements et de jouets.

Concernant l'activité de 2014, les chiffres à retenir sont les suivants :

- 153 681 tonnes de déchets traités par le syndicat en 2014, dont une part significative en provenance d'acteurs économiques autres que les villes adhérentes.
- 18 921 tonnes en provenance de Choisy-le-Roi, soit 458 kilos par habitant et par an, soit :
 - 47,2 kilos en collecte sélective (emballages, papier et verre) ;
 - 59,2 kilos en ramassage des encombrants ;
 - 42 kilos en dépôts en déchetterie ;
 - 309 kilos en ordures ménagères.

Depuis 2008, grâce au programme local de prévention des déchets, le volume des déchets a diminué de 28,5 kilos par habitant et par an à Choisy-le-Roi, avec notamment l'implantation de 16 bornes textiles, l'installation de 1 030 composteurs individuels, la généralisation des couches lavables dans les crèches, la diffusion des autocollants « Stop pub » et les actions menées contre le gaspillage alimentaire.

Pour autant, des progrès importants restent à réaliser, car, selon la campagne de caractérisation des ordures ménagères de 2014 à Choisy-le-Roi, 48 % de ce qui est mis dans les conteneurs bleus sont évitables et 24 % sont recyclables.

A cet effet, le SIEVD nous propose trois axes d'amélioration : le rappel des consignes de tri aux habitants, les refus de tri étant en augmentation importante en 2014, la diminution des dépôts sauvages et l'amplification de la pratique du compostage collectif.

S'agissant des éléments financiers, il faut retenir que les dépenses du syndicat sont financées par la participation des villes, la contribution d'Eco-emballages, les subventions Eco-mobilier, OCAD3E, les prestations extérieures et la vente de chaleur et de matériaux.

Pour Choisy-le-Roi, le coût de traitement des déchets ménagers, par habitant et par an, s'est élevé à près de 36 euros. Il se décompose de la manière suivante :

- le traitement des ordures ménagères : 23,54 euros,
- le traitement des emballages et papiers : 1,58 euro,

- le coût des refus de tri : 1,28 euro,
- le traitement du verre : 0,38 euro,
- le traitement des encombrants en porte-à-porte : 1,05 euro,
- le traitement des encombrants sauvages : 3,41 euros,
- le traitement des dépôts effectués à la déchetterie : 5,27 euros.

Tous ces éléments figurent dans le rapport du SIEVD, ainsi que dans la note explicative.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'explications complémentaires ? Je n'en vois pas.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du SIEVD, année 2014.

→ 12. Rapport annuel, rapport d'activité et rapport de développement durable du Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF) pour l'année 2014

M. le Maire : Le SEDIF, établissement public créé en 1923, est responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes et intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Aujourd'hui, c'est l'un des plus grands syndicats d'Ile-de-France avec le SIAAP. Il regroupe 150 collectivités réparties sur sept départements.

Dirigé par les élus de ces communes et collectivités et avec les 107 agents appartenant à la fonction publique territoriale, le SEDIF alimente quotidiennement 4,5 millions d'usagers. Il est donc le premier service public de l'eau de France et l'un des tous premiers d'Europe.

En tant qu'autorité organisatrice, maître d'ouvrage et propriétaire de toutes ses installations et notamment des trois usines de Choisy-le-Roi, de Neuilly-sur-Marne et de Méry-sur-Oise, le SEDIF décide des grandes orientations de service. Il fixe le prix de l'eau potable, définit la politique de gestion de son patrimoine et des investissements et le haut niveau de qualité des services attendus par l'utilisateur.

Il réalise l'ensemble des travaux de renouvellement dans des objectifs d'amélioration continue de la qualité de service et de la sécurité de l'approvisionnement pour un prix de l'eau largement maîtrisé et finance l'ensemble des charges de service.

Par une convention de délégation de service public, le SEDIF a confié à un délégataire les missions d'exploitation et de maintenance dans les règles définies par le SEDIF et sous son contrôle.

Aujourd'hui, avec 750 000 m³ d'eau produits chaque jour, c'est 239 milliards de litres d'eau qui ont été fournis aux usagers en 2014, grâce à un peu moins de 9 000 km de canalisation qu'il faut de fait entretenir.

Pour information, l'usine de Choisy-le-Roi produit en moyenne 311 000 m³ d'eau par jour et alimente 2 millions d'habitants, essentiellement sur cette banlieue sud.

Comme vous avez pu le lire dans les différents rapports, 2014 est marqué par une forte augmentation de la consommation due à l'assainissement et à l'épuration et aux redevances du SIAAP (+1,9 %). La part du SEDIF a été maintenue sans augmentation.

130 000 analyses sur la qualité de l'eau ont été réalisées sous la responsabilité de l'ARS.

Enfin, la commission consultative de service public qui réunit l'ensemble des organisations et syndicats de consommateurs a donné acte du rapport du SEDIF.

D'autre part, sur le dispositif « eau solidarité », qui vient en aide aux foyers en difficulté de paiement non seulement sur la facture d'eau mais aussi sur les charges locatives afférentes, la commission consultative du service public a proposé au SEDIF – qui l'a accepté – que ce dispositif s'adresse également aux locataires du parc privé et des copropriétés. En effet, à l'heure actuelle, ce sont les locataires du parc locatif social qui bénéficient principalement du dispositif et je trouvais qu'il y avait une inégalité envers les locataires du parc locatif privé qui est bien souvent dégradé. Eux aussi connaissent de fortes difficultés.

La commission consultative du service public a fait cette proposition au SEDIF qui l'a acceptée en bureau, ce dont je suis assez fier en tant que président de cette commission.

Vous avez l'ensemble des éléments dans le rapport que nous avons remis à chaque président de groupe, ainsi qu'il est mentionné dans le cadre de cet ordre du jour. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Ennaoura.

M. Ennaoura : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Comme l'année dernière, il nous est demandé de prendre acte de la communication du rapport annuel d'activité et de développement durable du syndicat des eaux d'Ile-de-France.

L'année dernière, pour cette première prise d'acte de la mandature, nous avons donné notre point de vue en tant qu'écologistes sur ce qui relève d'une mainmise sur un bien commun par une multinationale, alors que nous n'avons de cesse, ici, de dénoncer les multinationales et leurs méfaits.

Aujourd'hui, un an plus tard, force est de constater que les choses n'ont pas changé : toujours un manque de transparence sur les tarifs, aucune visibilité sur la lutte contre le gaspillage de la ressource et pas un mot sur les scandales sanitaires et économiques dont Véolia est responsable dans les pays en développement.

Je me réjouis toutefois que les coupures d'eau aient finalement été interdites par le Conseil constitutionnel en mai dernier. Il aura tout de même fallu l'intervention de cette haute instance républicaine pour rompre avec les pratiques du profit sans mesure.

Le premier objectif n'est pas, contrairement à ce que nous dit leur publicité, de rendre l'eau, indispensable à toute vie humaine, accessible à tous, mais bien d'engraisser des actionnaires qui n'ont cure de la valeur vitale de la ressource.

Ce qui est étrange dans le pays des Lumières, c'est que la France est une exception internationale en matière de gestion de l'eau. Savez-vous, chers collègues, que la France est le pays qui a le plus délégué la gestion de l'eau à des multinationales ? Elle va même à rebours de ce qui se passe en ce moment, y compris dans beaucoup de villes qui ont compris que l'eau, bien commun, source vitale, dépasse tous les clivages politiques. Nous avons des villes de gauche comme de droite qui ont déclaré que l'intérêt des citoyens primait sur celui des multinationales.

Pour rappel, ces expériences dans leur diversité ont permis de mettre en place des tarifs sociaux, d'embaucher, de lutter contre le gaspillage et d'associer de manière démocratique les habitants à sa gestion.

Nous avons la chance d'avoir cette ressource sur notre territoire avec la Seine. Que de potentialités restent encore inexploitées : tourisme, loisirs, lutte contre les grandes chaleurs, etc. !

A l'aune de la création de la métropole du Grand Paris et des territoires, avec mon groupe, je fais ici le vœu que ces nouvelles instances seront des opportunités pour faire un Grand Paris de l'eau. C'est le vœu et le pari que nous faisons ce soir. Nous faisons également le vœu que Choisy-le-Roi, avec les autres villes du futur, s'émancipe des griffes de Véolia et du SEDIF et suive les exemples de la métropole de Brest, de Nice, de Grenoble, de Paris bien sûr, de Viry-Châtillon ou encore récemment de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, en créant une régie publique de l'eau.

Imaginez, chers collègues, les bénéfices pour notre ville que représenterait la reprise du contrôle du tissu économique qui irrigue notre ville avec cette usine d'eau potable, l'une des plus grandes usines d'eau potable du monde. De plus, nous avons un Maire qui est aussi Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne en charge de cette question de l'eau. Alors, sans doute, y a-t-il des ponts possibles au-dessus de l'eau.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je suis étonné, car il y a deux ans, je tenais ces mêmes propos à Monsieur Davisse, alors Maire de Choisy-le-Roi. Je préconisais très fortement d'étudier la faisabilité d'une régie publique et j'avais cité l'exemple de Nice au grand dam de tous. Je me souviens avoir assisté à une soirée au Royal où j'avais exprimé des idées et où j'avais été applaudi à tout rompre, mais curieusement l'assemblée s'est reprise quand elle s'est aperçue que je n'étais pas de gauche...

En effet, l'eau n'est pas une denrée commerciale comme une autre. D'ailleurs, ce n'est pas une denrée commerciale. L'eau est vitale pour l'être humain et je ne vois pas pourquoi des entreprises comme Véolia s'octroient le droit de commercialiser à un prix prohibitif quelque chose comparable à l'oxygène que nous respirons. Personne n'est encore arrivé à mettre l'oxygène en bouteille et à nous la vendre, sauf pour les plongeurs, pour nous permettre de nous balader dans la rue, mais peut-être cela viendra-t-il surtout lorsqu'on sait ce que représente Véolia...

Véolia augmente les prix par-ci, par-là, parce que ça coûte cher, mais elle rachète aussi des studios de cinéma. Alors, je voudrais qu'on m'explique la corrélation, pourquoi les bénéfices vont dans les studios de cinéma plutôt que dans la réparation de tous les tuyaux qui fuient et des infrastructures ? Véolia possédait Canal+ et pour la petite histoire, son ancien patron, Jean-Marie Messier, se baladait avec une chaussette trouée. C'était la légende qu'il voulait faire courir pour dire qu'il était comme tout le monde, malgré son immense fortune. Il est ruiné aujourd'hui, mais il possède toujours le plus cher appartement de New York.

Sérieusement, la question de l'eau est tout à fait cruciale et il est temps de la revoir autrement.

M. le Maire : Je ne souhaitais pas intervenir, mais devant un certain nombre de contre-vérités qui ont été dites, je me sens tout de même obligé d'intervenir.

Que veut dire « sortir des griffes du SEDIF » ? Je ne comprends pas. Il faut mesurer ses propos au risque de ne pas comprendre ce qu'est le SEDIF. C'est un outil de service public géré par les élus de la République. C'est l'un des plus grands syndicats de France. Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler, que je suis, avec mon ami Gilles Poux, largement minoritaire dans le bureau. Le président du SEDIF est André Santini, le premier Vice-président est Christian CAMBON et le troisième Vice-président est Hervé Marseille qui est également président du SITCOM. Je peux continuer de vous énoncer la liste si vous le

désirez. C'est un syndicat au sein duquel nous travaillons en bonne intelligence, quelles que soient les orientations politiques.

Bien évidemment, on peut avoir des débats et des prises de position différentes, mais ce qui prime dans ce syndicat et dans la distribution de l'eau, c'est l'intérêt de l'utilisateur.

J'entends dire qu'il ne faut pas privatiser l'eau et laisser aux grandes entreprises la vente de l'eau. Ce n'est pas Véolia qui vous vend votre eau. Par contre, Cristaline vous vend votre eau, oui. Par contre, Volvic vous vend votre eau, oui. Quel est le prix d'un litre d'eau que vous achetez au supermarché, même s'il faut prendre votre voiture pour aller l'acheter ? Alors que le SEDIF vous apporte une eau de qualité à votre domicile pour 4,5 euros les mille litres. J'entends dire que l'eau coûte cher. Quel est le prix de l'eau ? 0,004 euro.

Arrêtons de dire des bêtises. Si les villes avaient la capacité financière de gérer à l'instar du SEDIF et de racheter les trois usines collectivement, que ferions-nous ? Nous créerions un autre collectif et un autre SEDIF pour gérer l'ensemble de l'eau qui est fournie, l'assainissement et l'entretien et la répartition de l'ensemble des adductions.

Il faut raison garder. J'entends ici et là parler de la Ville de Paris. Que fait-elle ? Elle sous-traite à la Lyonnaise des eaux et la facture ne dit rien du réseau qui est dans un état lamentable, pas plus que de l'assainissement. La transparence, je le pense, est plus du côté du SEDIF que de la Ville de Paris et Eaux de Paris.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du SEDIF, année 2014.

ENFANCE – VIE SCOLAIRE – PETITE ENFANCE

→ 13. Approbation de la convention entre la ville de Choisy-le-Roi et l'Etat relative à la mise en place du « Plan numérique dans les écoles en REP » (Réseau d'éducation prioritaire)

Mme Juhel : L'Etat a lancé un grand plan numérique qui s'adresse tout d'abord aux collèges. Cependant, pour cette première année, un appel à projets a été lancé en faveur des écoles situées en REP de manière à les associer au programme numérique des collèges.

Ce programme, qui vise à développer les pratiques numériques, concerne quatre écoles à Choisy-le-Roi, lesquelles seront dotées de trois classes mobiles chacune et de ressources numériques. La participation financière de l'Etat s'élèvera à 80 % du coût du matériel, soit 72 000 euros.

Avec le service enfance et le service numérique, nous nous sommes saisis très rapidement, Patrick Hervy et moi-même, du dossier pour accompagner ce projet. La réponse de l'Inspection académique a été positive et nous allons donc pouvoir mettre ce projet en place. Ce projet s'inscrit en cohérence avec celui qui a été amorcé avec les tableaux numériques interactifs.

La convention a pour objet de déterminer les conditions et les modalités de collaboration entre l'Education nationale et la Ville, notamment en termes d'accompagnement des enseignants concernés, de formation, de suivi pédagogique et d'évaluation financière.

Je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. le Maire : Merci. Je donne la parole à Madame Baron.

Mme Baron : L'accès au numérique fait déjà partie du quotidien des jeunes. Le mettre en place dans les écoles permettra l'accès à tous et réduira certainement les inégalités dans ce domaine. C'est une étape d'expérimentation de nouvelles formes d'enseignement. Le numérique à l'école doit être un outil que l'élève devra apprendre à maîtriser non seulement techniquement, mais aussi intellectuellement, pour ne pas en devenir l'esclave ; ces pratiques étant chronophages. Il faudra compter sur une bonne réalisation et une bonne application du réseau pédagogique pour développer l'esprit critique de l'enfant et moins celui du consommateur qu'il risque de devenir face à un flot continu d'informations. C'est un espace ouvert, mais non sans risque.

Par ailleurs, il faut tenir compte de la maintenance. Outre les équipements, il ne faut pas négliger le volet technique, or il n'en n'est pas fait état dans la convention. Il ne me semble pas avoir vu la moindre référence au parc informatique. C'est important, car c'est souvent l'enseignant qui s'y colle.

Enfin, j'approuve la désignation de Madame Françoise Juhel, car qui mieux qu'elle peut représenter la commune au sein du comité de suivi créé par la mise en œuvre de cette convention ? C'est un choix sensé du fait de son expérience dans le multimédia et du fait de son implication sérieuse en faveur de la réussite scolaire. Je voterai favorablement.

M. le Maire : Monsieur Hervy.

M. Hervy : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, je souhaitais intervenir, non pas particulièrement sur la convention que l'on passe avec l'Education nationale, mais pour préciser qu'il s'agit pour nous d'une opportunité. Nous avons été opportunistes dans le sens où le Président de la République a annoncé son plan numérique et a fait des propositions sur les écoles REP notamment.

Pour reprendre le sens de vos propos, Madame Baron, sur l'idée de généraliser le numérique au titre du principe d'égalité qui devrait guider l'école de la République, nous pouvons regretter les priorités dans la mise en place de ce plan. A Choisy-le-Roi, nous sommes dans la posture, lorsque nous choisissons de prioriser les écoles des zones les plus sensibles, car c'est l'ensemble des écoles et des élèves qui devraient en bénéficier. Aujourd'hui, ce projet concerne quatre écoles de Choisy-le-Roi et, de mémoire, il en restera onze qu'il faudra équiper sur les fonds municipaux.

Vous avez également raison, Madame Baron, quand vous dites que le plan numérique ne prend pas en compte ce qui va de pair, c'est-à-dire l'entretien du matériel et la formation des enseignants qui devraient également relever de la responsabilité de l'Etat.

Certes, c'est une opportunité qui nous permet d'avancer un effort auprès de certaines écoles, mais avec toutes les interrogations au regard des débats que nous avons pu avoir ces derniers temps et que nous aurons encore par rapport aux questions budgétaires. En effet, le rythme d'équipement des écoles risque d'être très long du fait que les collectivités, et la nôtre en particulier, seront confrontées à des difficultés budgétaires.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Nous voterons pour cette délibération, néanmoins je voudrais souligner que l'informatique ne reste qu'un outil et que l'essentiel est l'accompagnement dans l'enseignement. On parle de parcs informatiques, de tablettes, etc., mais c'est un détail, car l'essentiel dans ces configurations est bien évidemment l'accompagnement aux nouvelles

méthodes d'enseignement qui sont sous-jacentes à ce genre de projet. Je pense qu'il faut concentrer l'ensemble des efforts et des points de vigilance.

M. le Maire : Je donne la parole à Monsieur Panetta.

M. Panetta : Notre groupe votera pour cette délibération, toutefois de nombreux spécialistes de l'éducation et beaucoup de professeurs sont réticents à cette irruption du numérique dans les écoles. Je ne suis pas un spécialiste, mais les émissions que je regarde et les livres que je lis écrits par des personnes qui connaissent bien le sujet, surtout dans les écoles élémentaires, mettent en garde sur ce sujet. Puisqu'il faut essayer, essayons.

Deuxièmement, et ce serait propre à Choisy-le-Roi, il n'y a pas une seule école privée parmi les écoles élémentaires citées. Il faudra bien qu'un jour les écoles privées sous contrat de la ville de Choisy-le-Roi, surtout au regard des enfants, soient prises en considération, puisque les parents payent les mêmes impôts que les autres. A la limite, elles soulagent les écoles publiques. Les familles qui inscrivent leurs enfants dans les écoles privées ne sont pas toutes plus riches. De très nombreux enfants viennent du quartier des navigateurs par exemple.

D'autre part, j'ai appris que certains parents dont les enfants sont inscrits dans des écoles privées s'étaient émus que leurs enfants ne puissent pas participer aux conseils des enfants. On leur aurait répondu que ce n'étaient pas les mêmes enfants. Je vous cite ce que m'a dit un parent. J'aimerais savoir s'il est vrai que les enfants des écoles privées ne peuvent pas participer aux conseils des enfants. Si c'est le cas, cela me choque énormément.

Ces deux remarques ne sont pas directement liées à ces délibérations, mais comme nous abordons le sujet des écoles élémentaires, il me semblait opportun d'en parler.

Troisièmement, s'il existe une fracture numérique dans ce pays, elle se situe surtout au niveau des adultes. S'il y avait des crédits à engager, ce serait auprès des adultes. Aujourd'hui, une grande partie de la population est complètement perdue, puisqu'on est sous le joug du numérique – je n'ai pas parlé de griffes, mais je parle de joug. C'est le but avoué : tout doit passer par internet, mais cela représente un coût en équipement et en abonnement et il faut former les gens. A partir du moment où la Nation oblige sa population à s'équiper et à passer par internet, il serait bon qu'elle aille un peu plus loin. Je milite pour que chaque foyer en France ait accès à l'internet et gratuitement pour certains.

Par exemple, les inscriptions des étudiants passent par internet de même que de plus en plus de cours et, s'ils n'ont pas internet (des amis de faculté de mon fils n'ont pas internet par exemple), ils doivent absolument trouver le moyen de s'équiper, d'aller chez un copain ou de quitter la faculté. Tout passe par internet.

S'il y a un budget pour équiper les écoles élémentaires, je préférerais que l'on privilégie dans un premier temps des adultes qui sont en difficulté dans ce domaine et je ne parle pas des personnes âgées, dont la plupart sont bien ennuyées avec tout cela.

M. le Maire : Nous sortons d'une semaine du numérique où bons nombres de sujets ont été débattus. Je donne la parole à Patrick Hervy.

M. Hervy : Monsieur Panetta, il ne vous aura pas échappé que les écoles élémentaires privées ne sont pas sectorisées, c'est-à-dire qu'un enfant qui habite à Thiais peut s'inscrire dans une école privée de Choisy-le-Roi, ce qui est différent de l'école publique. On ne peut pas demander aux municipalités de financer des équipements informatiques des écoles qui ne sont pas sectorisées.

Monsieur le Maire l'a souligné, la première édition de la semaine du numérique vient de se terminer. Une attention particulière a été portée non seulement aux scolaires et aux collégiens, mais également aux adultes. Vous avez été invité et, si vous étiez venu, vous auriez pu constater par vous-même qu'un équipement à destination des populations et des adultes qui ont le moins accès à cette technologie a été inauguré à l'espace Langevin en présence de Monsieur le Maire et de Madame Desprès.

M. le Maire : La mise en place du plan numérique dans les écoles REP nous permettra d'évaluer la pertinence du dispositif avant d'aller plus loin, car nous avons des efforts à faire au niveau des équipements et au niveau des équipes enseignantes.

Avant de parler des équipements techniques, il me semble nécessaire de questionner les parents d'élèves et les enseignants sur l'utilisation de ce type d'équipement. Nous passerions à côté de certaines choses si l'on équipait toutes les classes de tableaux numériques et que l'on s'apercevait qu'ils ne servent qu'à des projections, par exemple, et non à des activités pédagogiques.

Au niveau des équipes enseignantes, pour l'utilisation de ces supports éducatifs et pédagogiques en classe, car j'ai pu remarquer en tant que conseiller départemental – excusez-moi, car je change de casquette –, au cours des quatre ans de la remise d'Ordival, que le corps enseignant s'était montré très réticent au début du dispositif sur les trois collèges de Choisy-le-Roi. Ce n'était pas gagné et je ne dis pas que c'est gagné à 100 % aujourd'hui, parce qu'il y a une satisfaction à 70 % des enseignants.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

→ 14. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. Dupuy : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le premier tableau fait état de la suppression de quatorze postes. Il ne s'agit pas de supprimer quatorze postes à la Mairie, mais de les transformer. Neuf agents ont eu des promotions, un a été recruté sur un autre grade et quatre ont été transférés à la CASA.

Le second tableau précise les transformations de postes qu'il conviendra de passer au CT.

M. le Maire : S'il n'y a pas de questions, je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

HABITAT

→ **15. Réaménagement de l'emprunt d'ICF habitat la Sablière auprès du Crédit foncier : financement de 23 logements PLS de l'opération acquisition-amélioration de 103 logements 48/50 rue du Docteur Roux et 48/50 boulevard de Stalingrad**

M. le Maire : Il n'y a pas eu de remarques particulières en Commission. S'il n'y a pas de questions, je soumetts cette délibération au vote.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

→ **16. Délégation donnée au Maire pour la saisine de la Commission consultative des services publics locaux**

M. le Maire : Il convient de convoquer régulièrement cette commission qui est représentative des associations locales notamment, pour permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics.

Pour mémoire, cette commission est composée, d'une part, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants et, d'autre part, de trois titulaires et de trois suppléants représentants d'associations sur proposition du Maire.

La composition de cette commission sur notre ville a été approuvée par une délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014, modifiée par une autre en date du 17 décembre 2014.

Il vous est proposé que je puisse convoquer toutes les commissions consultatives à intervenir pour l'examen des rapports et bilans d'activité ainsi que les consultations obligatoires citées par le Code général des collectivités territoriales.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

→ **17. Modalités d'élection de la commission d'ouverture des plis pour toutes les 17 procédures de la délégation de service public de la collectivité**

M. le Maire : La commission d'ouverture des plis intervient à plusieurs reprises dans la procédure de délégation des services publics, notamment lors de la réception, l'ouverture et la vérification de candidature et par ailleurs lors de l'analyse du classement des offres et de l'établissement de la liste des candidats retenus.

A ce titre, il y a lieu pour l'assemblée délibérante de fixer au préalable les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission.

Les listes des candidats devront être déposées avant le 18 novembre 2015, afin que l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis en charge des délégations de services publics puisse avoir lieu lors du prochain Conseil municipal.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Sous quelle forme faut-il déposer cette liste ?

M. le Maire : La liste doit être transmise par courrier à la direction générale.

S'il n'y pas d'autres questions, je soumetts la délibération au vote.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

→ 18. Adhésion de la commune au groupement d'intérêt public Cité des métiers du Val-de-de-Marne et approbation de la convention constitutive

M. Athéa : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la Cité des métiers du Val-de-Marne a ouvert ses portes au mois de mars dernier dans les locaux de l'ancienne bibliothèque Aragon.

Après un an et demi de fonctionnement, le statut juridique d'association n'étant plus vraiment adapté, la Cité des métiers va changer de statut pour adopter celui de groupement d'intérêt général (GIP), ce qui lui permettra notamment de nouer des partenariats publics-privés dans des conditions plus simples pour développer son activité.

Il s'agit pour la Ville qui était au départ participante à l'association, de devenir membre du GIP et de signer la convention qui est proposée en annexe. La convention n'est pas une convention de travail, mais la version définitive (l'annexe n'est pas encore remplie parce que tous les éléments n'ont pas été communiqués à la direction).

Concernant la Cité des métiers, dont certains discutent encore l'intérêt de son existence, je voulais donner quelques chiffres sur son activité. Depuis un an et demi, la Cité des métiers a reçu près de 20 000 visites, dont 40 % de visites de Choisyens et le site internet a été consulté à raison de 200 000 pages. De plus, l'activité se développe en direction de la création d'entreprises, en liaison avec l'association « Espace pour entreprendre » qui est également installée à Choisy-le-Roi.

Pour illustrer mon propos, je citerai un exemple de réalisation. L'année dernière, la Cité des métiers a sélectionné 24 jeunes qui ont été accueillis au lycée Branly de Créteil où ils sont actuellement en formation en alternance pour passer un CAP de mécanique-électricité à l'usine Renault de Choisy-le-Roi. Ces 24 jeunes n'auront aucun problème à la fin de leur formation pour trouver un emploi.

Cela montre l'utilité de la Cité des métiers. Ce n'est pas la seule, mais elle illustre bien l'intérêt de la Cité des métiers notamment en direction des jeunes.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'invention ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Comme vient de le dire Monsieur Athéa, en effet, certaines personnes sont réticentes. Notre groupe par exemple est réticent et ne votera pas cette adhésion. Nous avons déjà expliqué pourquoi. Nous nous intéressons beaucoup à la Cité des métiers et nous avons voté pour lors de sa création, mais vient un moment où il faut savoir tirer un bilan.

Il y a beaucoup d'organismes sur Choisy-le-Roi qui font la même chose que ce que Monsieur Athéa vient d'évoquer. Nous avons « Espace pour entreprendre » à qui l'on donne 30 000 euros et bien souvent les dossiers sont renvoyés d'une structure à l'autre. Il faudrait peut-être harmoniser tout cela. J'en reviens à la soirée d'hier ; il va bien falloir trouver où

faire des économies et il va bien falloir optimiser nos moyens et les rendre un peu plus percutants.

Nous avons proposé que la Cité des métiers se transforme en école des métiers du numérique, ce qui aurait une importance. D'ailleurs, ses initiateurs sont parvenus au constat que cela ne fonctionnait pas puisqu'ils changent le statut. Ils veulent se tourner plus vers le privé. C'est un bon pas, puisqu'ils veulent créer des partenariats public-privé, ce qui n'était pas prévu au départ.

Quant au loyer de 180 000 euros, je peux vous affirmer que vous pourriez lancer beaucoup de projets avec 180 000 euros, des projets de création d'entreprise, des aides à l'entreprise et des gens qui seraient heureux d'avoir 5 000 ou 6 000 euros pour lancer des projets.

C'est pour cela que nous allons voter contre. De surcroît, beaucoup de spécialistes de droite comme de gauche arrivent au constat, que ce soit sur des offres de formation ou sur des offres pour aider à un retour à l'emploi, que ces organismes ou associations sont très disparates et qu'ils font souvent la même chose. D'ailleurs, le problème des territoires va se poser, car la Cité des métiers dépend du Département et les territoires auront eux aussi la compétence de l'emploi.

Il y a la mission pour les jeunes et le PIJ. Tous parlent de la même chose. S'il fallait ramener tout ce qui concerne l'emploi en faveur des jeunes, des adultes et des seniors à la Cité des métiers, nous serions peut-être un peu plus favorables. Nous avons de la place pour tout regrouper. Il y a tout un étage qui ne sert à rien et la plupart des bureaux sont vides. Quant au grand hall – je passe devant deux fois par jour –, il est constamment vide. Sans compter qu'il faut chauffer, entretenir, nettoyer et payer le personnel. Vous parlez de 20 000 visites, je veux bien vous croire, mais on peut rester devant la porte pendant deux heures et constater qu'il ne se passe rien.

Je suis déçu parce que je croyais à ce projet. Notre groupe avait voté pour, mais ce n'est pas scandaleux de se dire que peut-être il faut revoir les choses, comme une école de formation en partenariat avec une fédération de métiers ou avec des grandes entreprises du numérique, et la quasi-certitude que les formations débouchent sur des emplois, parce qu'il y a des pans entiers de secteurs qui sont très demandeurs. Ce serait une bonne chose.

Nous voudrions une réorientation dans cette direction. Nous souhaitons quelque chose de plus pragmatique et de plus direct, parce qu'il y a déjà des guichets d'information un peu partout. Je dis toujours que, lorsque quelqu'un a un projet, la meilleure adresse qu'il puisse trouver, c'est celle de la Chambre de métiers ou la Chambre de commerce. Ces institutions ont des conseillers juridiques gratuits, une aide à l'élaboration du projet gratuite et un suivi gratuit. D'ailleurs, c'est bien ce que la Cité des métiers fait : elle renvoie vers la Chambre de métiers ou vers la Chambre de commerce.

C'est notre avis ; c'est une proposition qui peut préparer à d'autres métiers. En plus du coût que cela représente, le résultat n'est pas là.

M. le Maire : Les Chambres de métiers et de commerce sont cofondateurs de la Cité des métiers. Elles assurent des permanences régulières et mettent en œuvre des ateliers à la Cité des métiers. Je vous invite à prendre contact avec son président qui vous dira ce qu'il pense aujourd'hui des cités des métiers en Ile-de-France et notamment de celle de Choisy-le-Roi.

Je vais donner la parole à Monsieur Athéa, à Madame Baron et à Monsieur Ennaoura.

M. Athéa : La Chambre de métiers est partie prenante du conseil d'administration de la structure et elle était parmi les fondateurs. Je vous rappelle qu'il y a également le Département du Val-de-Marne, l'Université Paris-Est de Créteil, Pôle emploi, le Rectorat de Créteil et bien sûr la commune de Choisy-le-Roi, puisque c'est nous qui accueillons dans nos locaux.

Les travaux des locaux ont été pris en charge par le Département qui assure l'ensemble du fonctionnement et qui met du personnel à disposition. Les 180 000 euros que vous citez n'existent pas ; c'est une mise à disposition de matériel et de personnel.

En ce qui concerne l'activité de la Cité des métiers, le changement de statut n'est pas lié à l'activité. Le statut de l'association n'étant plus adapté au développement de l'activité, il a fallu trouver une autre formule. Le groupement d'intérêt public (GIP) est une personne morale de droit public contrôlée par l'Etat. La Cité des métiers reste une structure publique, mais elle pourra désormais accueillir des entreprises. De nombreuses entreprises viennent, soit pour informer les jeunes et les moins jeunes des filières, des métiers et du contenu des emplois, soit pour présenter des emplois disponibles et pour faire des séances de recrutement.

Le changement de statut de la Cité des métiers correspond simplement à l'évolution de son activité, ce qui prouve que l'activité se développe de façon particulièrement intéressante.

Par ailleurs, étant installée à Choisy-le-Roi, il est difficile de toucher l'ensemble des habitants de tout le département. A ce sujet, des centres associés se mettent en place qui s'appuieront sur des structures qui existent déjà dans les villes associées et qui permettront de toucher l'ensemble des habitants du département.

Enfin, en ce qui concerne le passage au territoire, suite à la création de ce GIP, la Région Ile-de-France va entrer dans le conseil d'administration de la Cité des métiers. La cité des métiers sera opérateur pour le compte de la Région de toutes les opérations de formation, d'apprentissage et d'orientation, les régions étant maintenant titulaires de cette fonction déléguée par l'Etat. Il n'y aura aucun problème pour la Cité des métiers de s'intégrer dans le cadre du territoire.

M. le Maire : Je donne la parole à Madame Baron.

Mme Baron : Je suis d'accord avec Monsieur Athéa ; je souhaite que ce nouveau groupement d'intérêt public soit une force de proposition pour mener à bien les actions d'insertion sociale et de formation professionnelle. Grâce à ce nouveau statut, la Cité des métiers apportera plus de services à ceux qui sont en recherche d'emploi ou de développement de projets professionnels.

J'y vais souvent et comme le souligne Monsieur Athéa, la Cité des métiers permet de rencontrer des entreprises et nous donne un espace ouvert de travail. Les personnes peuvent travailler sur le net sans être bousculées par des intervenants, comme à la Chambre du commerce où elles n'ont pas toujours le temps. Les gens peuvent travailler à leur rythme et revenir le lendemain. J'apprécie aussi le personnel qui est mis à disposition. Il est là au moindre problème et sait nous écouter.

J'approuve également la candidature de Monsieur Athéa et de Madame Riffaud en tant que représentants de la commune.

M. le Maire : Je donne la parole à Monsieur Ennaoura.

M. Ennaoura : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaiterais revenir sur différents points qui ont été évoqués par Monsieur Panetta. Tout d'abord, je tiens à préciser et à émettre un bémol sur ce que vous avez dit concernant la Chambre de commerce et d'industrie. Aujourd'hui, l'accompagnement des créateurs est payant. Une partie est gratuite, mais l'autre partie est payante.

Il faut se féliciter que la Chambre de métiers, qui est très éloignée puisqu'elle est à Saint-Maur-des-Fossés, fasse partie des membres fondateurs du GIP. Il faut également se féliciter que nous ayons une structure fédératrice de services publics différents à Choisy-le-Roi et je crois que vous, tout comme moi, êtes sensible à cet aspect local et localisé d'une structure publique sur notre territoire.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises la fréquentation de la Cité des métiers, mais je m'inscris en faux, parce que ce n'est pas le cas, elle est très fréquentée aujourd'hui par la population. Nous verrons son évolution dans les années qui viennent.

M. le Maire : S'il n'y a plus de questions, je propose de soumettre la délibération au vote.

La délibération n° 18 est adoptée à la majorité (11 voix contre).

→ 19. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat relative au versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'Association de valorisation des entreprises et des commerces choisyens (AVECC)

M. Ennaoura : Merci, Monsieur le Maire. L'objet de cet avenant est de reconduire les objectifs de la convention et de définir avec l'AVECC les modalités de partenariat et de contribution financière de la Ville envers l'association, au titre du soutien et du développement du commerce de proximité.

Le rapport d'activité 2014 a été transmis à l'issue de l'assemblée générale qui a eu lieu en février dernier. Il fait apparaître le respect des engagements de l'association et un nombre d'adhérents s'élevant à 76 ; une stabilisation du nombre d'adhérents, malgré la difficulté rencontrée par le bureau pour impliquer de nouveaux commerçants au sein de l'association.

Dans la note, il est présenté un programme d'actions pour 2016 (il faut lire 2016 et non 2013) (brocante, vide-grenier, site internet de l'association, concours des vitrines) et un ensemble d'initiatives qui seront à renouveler, à savoir la structuration de l'association en proposant des vice-présidents sur les différents quartiers et une mise en place d'une animation commerciale sur la ville en remplacement de l'organisation du marché de Noël qui n'aura pas lieu pour les éditions à venir, dont pour l'année 2015.

La Ville s'engage quant à elle à apporter son concours pour aider à la promotion des actions mises en place par l'AVECC et à verser une subvention proportionnelle au montant de la cotisation et au nombre d'adhérents estimé pour la durée de la convention. Un avenant est prévu chaque année pour préciser le programme d'actions et le montant de la subvention.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec l'association ainsi que le versement de la subvention pour l'année 2015 s'élevant à 3 040 euros (40 euros, montant de l'adhésion augmenté cette année de 10 euros fois 76 adhérents).

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Notre groupe va voter cette subvention. Néanmoins, j'ai une question à poser qui se rapporte directement au fonctionnement des associations de commerçants et de l'association. Il a été répondu aux Choisyennes et aux Choisyens qui avaient pour projet d'utiliser l'esplanade pour organiser une manifestation qu'ils ne pouvaient pas le faire, car seule l'association AVECC était habilitée jusqu'à fin 2017 à organiser ce type d'événements. Est-ce exact ?

M. Ennaoura : C'est exact, nous avons avec l'AVECC une convention dans laquelle il est précisé que l'organisation, notamment de brocantes, est conventionnée. Il y a un accord pour limiter la multiplication des brocantes.

Sur l'esplanade Jean Jaurès, il faudrait savoir de quoi il s'agit précisément. S'il s'agit d'une brocante, nous avons déjà donné des réponses par rapport à cette convention ; il n'est pas possible d'en organiser en dehors de l'AVECC. Toutefois, l'ensemble de la majorité reste ouvert à d'autres manifestations, mais il faut en faire la demande. On ne peut pas non plus accepter n'importe quel type de demandes. Elles sont soumises au bureau municipal qui décide de soutenir ou pas l'initiative.

M. le Maire : Nous avons eu un exemple malheureux avec des commerçants au mois de mai dernier qui s'étaient organisés et de fait nous n'avons pas pu aller au bout de l'accompagnement, puisque la demande avait été fortement exponentielle.

Nous souhaitons que les projets des commerçants soient accompagnés par le service des relations publiques sur les modalités bien précises et qu'il y ait saisine du bureau municipal pour voir jusqu'où la Ville peut s'investir dans le cadre d'un accompagnement, voire d'une aide matérielle. On ne peut pas être dans une demande qui arrive quinze jours avant l'initiative, au travers de laquelle on demande énormément de choses aux services. Je sais qu'il y a eu des réflexions de ce type avec nos amis de Délices et saveurs qui avaient eu un projet devant le quartier du Docteur Roux. La municipalité est prête à accompagner le montage du dossier, mais il faut qu'il y ait anticipation.

Les commerçants de l'avenue Anatole France nous ont demandé récemment de fermer l'avenue les 4 et 5 décembre prochains. Les services étudient la demande, mais c'est assez problématique à l'heure actuelle au regard des copropriétés et des véhicules qui y sont stationnés. Pour fermer la rue, je dois faire un arrêté de circulation et un arrêté de stationnement. Quid des voitures ? Doit-on les enlever ?

Il faut que les choses se préparent de bonne façon et en amont, parce que l'on peut avoir des effets induits non prévus dans une dynamique de bonne foi pour faire vivre le quartier. Il n'y a pas de souci dans l'esprit même, mais il faut rester rigoureux sur l'accompagnement et le montage du projet.

M. Panetta : AVECC n'est donc pas conventionnée pour les autres manifestations.

M. le Maire : Dans le cadre des brocantes, car je ne souhaite pas voir des brocantes se développer n'importe où et n'importe comment.

M. Panetta : Bien entendu, on ne va pas organiser des brocantes tous les mois. Si j'ai bien compris, quand une association veut faire une manifestation culturelle, commerciale ou autre, elle doit s'y prendre à l'avance et respecter la faisabilité. AVECC n'a rien à voir avec ce type d'événement.

M. le Maire : Si la question est : « AVECC a-t-elle le monopole sur l'ensemble des initiatives commerciales ? », la réponse est non, mais il faut qu'il y ait un cadre qui soit travaillé avec les relations publiques.

M. Hervy : Les réponses ont été données, mais je souhaiterais les préciser et les donner dans l'ordre. Si le projet proposé est cohérent, il sera remis au service des relations publiques en lien avec tel ou tel autre service, où il sera étudié. La proposition sera ensuite faite en bureau municipal qui l'acceptera ou non. Nous ne pouvons pas accepter tout et n'importe quoi. Un exécutif examine le projet et les services accompagnent. Tout n'est pas possible ; c'est structuré, regardé, examiné et travaillé avec les services, et les relations publiques sont attentives à ce genre de choses.

M. Ennaoura : J'ajouterais que nous sommes ouverts à l'ensemble des initiatives des commerçants, des associations ou des citoyens qui veulent faire vivre leur quartier, dans la mesure où les possibilités budgétaires le permettent. Il faut simplement faire une proposition bien en amont.

J'ai invité les commerçants à s'investir dans leur quartier pour le faire vivre et dynamiser le commerce de proximité. Si vous avez l'occasion de rencontrer des commerçants, poussez-les vivement à se tourner vers nous ; nous sommes ouverts à toute proposition. Monsieur Cervini, avec qui je m'entretiens régulièrement sur ces questions, est ouvert également, mais il faut proposer autre chose que des brocantes ou des braderies, car il y en a suffisamment.

M. le Maire : Je donne la parole à Madame Baron.

Mme Baron : L'engagement de la Ville à ce sujet doit marquer l'importance que cela induit pour le commerce local, bien que, pour l'instant, je ne constate pas que l'AVECC représente une force de proposition conséquente.

J'approuve cet avenant qui renouvelle son partenariat avec la Ville, car cette association qui a été créée il y a 10 ans a toujours eu mon soutien. La présence de cette association pour mener des actions commerciales sérieuses dans la ville a toute son importance. Pour autant, nous aimerions que ses actions s'intensifient et qu'elle dispose de meilleurs outils de communication. Le renforcement du bureau élargi permettra de soutenir les actions à venir avec cette association qui a toute son importance en faveur de l'attraction économique des quartiers de la ville.

Je note avec regret que le marché de Noël n'aura plus lieu. C'est regrettable, car cela ne rend pas service à l'artisanat, surtout autour des périodes de fêtes.

Y aura-t-il une avancée suite à la visite en janvier de Madame Delga, Secrétaire d'Etat chargée du commerce et de l'artisanat, et de l'aide renforcée du dispositif du FISAC, le fonds d'intérêt pour le service de l'artisanat et le commerce, afin d'aider les commerçants de proximité ? Souhaitons-le.

M. le Maire : Je donne la parole à Monsieur Hervy.

M. Hervy : Ma collègue Marion Catoire vient de faire une remarque judicieuse que je partage. Vous parlez d'artisanat local, mais nous savons qu'il n'y a pas beaucoup d'artisans locaux aux marchés de Noël. Ce serait plus facile si nous avions de l'artisanat local.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

→ 20. Rapport annuel d'activité 2014 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

M. Arnaud : Merci, Monsieur le Maire. Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2014 du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, le SIFUREP, conformément au Code général des collectivités locales et notamment de l'article L. 5211-39.

Dans ce rapport figurent les chiffres clés concernant tous les secteurs d'activité du SIFUREP. Je vous en ferai grâce, puisque vous les retrouvez dans la notice explicative de votre dossier de même que l'adresse du site internet où vous pouvez consulter ce rapport extrêmement intéressant d'une trentaine de pages dans son intégralité.

Je vous fais ce soir une synthèse rapide de ce rapport.

Le SIFUREP est un syndicat mixte qui a été créé en 1905. Il a pour mission de gérer, d'organiser et de contrôler le service public funéraire pour 82 collectivités sur un territoire de 3,5 millions d'habitants.

Pour ce faire, le SIFUREP gère depuis le 1^{er} janvier 2013 et pour six ans, par un contrat de délégation de service public à OGF, le service extérieur des pompes funèbres pour ses communes adhérentes.

Il assure la gestion de huit équipements funéraires, par gestion déléguée, assiste et conseille les collectivités en matière de législation funéraire et les représente éventuellement devant les autorités compétentes.

Le SIFUREP aide les collectivités pour la gestion de leurs cimetières avec la centrale d'achats et un service dit de la compétence cimetières qui permet aux villes qui le souhaitent de leur transférer la gestion de leurs cimetières.

Parmi les faits importants pour 2014, il faut retenir quatre nouvelles adhésions, un colloque qui a réuni 140 participants le 15 octobre 2014 sur le thème « Gestion des cimetières et pratiques funéraires », une centrale d'achats qui compte à ce jour 27 collectivités adhérentes, la publication du mémorandum des syndicats intercommunaux sur la métropole du Grand Paris et une rencontre annuelle des villes adhérentes au SIFUREP.

Dans ce rapport, un chapitre est consacré au conseil et à l'assistance aux services d'état civil et aux familles : expertise au service des communes, enquête sur les tarifs des cimetières, information pour les services d'état civil et à la parution d'une brochure du guide des obsèques, édition 2015. Ce guide a été actualisé en fonction de l'évolution de la législation. Il a pour but d'aider les services d'état civil à informer les familles sur les démarches à effectuer lors d'un décès. Il est consultable sur le site internet, www.sifurep.com.

Un autre chapitre concerne la valorisation et la gestion des cimetières ainsi que le rôle de la centrale d'achats dont l'objectif est de simplifier la gestion des cimetières et de maîtriser les coûts par une mutualisation de certains achats.

Enfin, un dernier chapitre retrace l'activité du SIFUREP sur les quatre crématoires et les deux chambres funéraires qui sont sous sa délégation de service public par contrat. Le SIFUREP contrôle donc l'activité des délégataires.

Ce rapport vous présente également les instances de ce syndicat et de façon extrêmement succincte, les moyens financiers et, en dernière page, il vous donne la liste des délégués titulaires et suppléants de l'ensemble des villes adhérentes.

M. le Maire : Je vous remercie, Madame Arnaud, de ces explications très claires et précises. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2014 du SIFUREP.

→ 21. Compte rendu des décisions L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur ces décisions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Je lève donc la séance. Notre prochain Conseil municipal se tiendra le 16 décembre prochain.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 56.